

Sur un groupe déterminé, 107 seulement touchaient un revenu annuel variant entre \$1,000 et \$2,000. Après qu'ils eurent suivi un programme de réadaptation, on en comptait 369. D'autre part, l'invalidé avait considérablement accru sa capacité de production et son aptitude à subvenir à ses propres besoins.

Nous ne faisons pas l'aumône en adoptant une résolution de cet ordre. Nous ne faisons que montrer que nous sommes intéressés, et sincèrement j'espère, à ce que ces gens puissent être vraiment utiles à l'économie de notre pays.

Nous pouvons, certes, les aider en leur donnant de l'argent. Mais n'est-ce pas de beaucoup préférable de leur fournir les moyens d'apporter leur contribution à la société dans laquelle ils évoluent? On note même un changement dans le genre de travail que les invalides peuvent accomplir. Avant d'avoir suivi le programme de réadaptation 39 seulement étaient à même d'occuper des postes que l'on peut considérer comme des emplois professionnels ou administratifs. Le chiffre est passé à 123 grâce à la réadaptation, tandis que le nombre de ceux qui occupaient des emplois n'exigeant pas de spécialisation est passé de 215 à 94. Tout en étant maintenant capables de subvenir à leurs propres besoins, ces hommes ont pu aussi contribuer davantage à l'économie.

Par conséquent, je ne pense pas qu'on puisse sérieusement mettre en doute les bienfaits de la réadaptation professionnelle. Chose certaine, cependant, il nous faut plus d'organisation. Les remarques qu'a faites le ministre du Travail, en présentant le projet de résolution, nous portent à croire que ce projet permettra au gouvernement national de montrer la voie aux gouvernements provinciaux. Il coordonnera le travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère du Travail et du ministère des Affaires des anciens combattants, ainsi que celui de la Fondation de la poliomyélite, de l'Institut national pour les aveugles et d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent dans ce domaine de la réadaptation professionnelle.

On pourrait malheureusement dire que, dans le passé, il y a eu chevauchement abusif; trop de gens s'employaient à recueillir des fonds et, dans un certain sens, les frais de sollicitation annulaient les bénéfices, car la multiplicité des groupes à la recherche de l'obole du citoyen canadien faisait augmenter les frais d'administration.

Cette situation, qui nuisait à la réadaptation, souhaitons qu'elle soit chose du passé et que la résolution permettra à ces organismes d'être beaucoup plus efficaces. Au

fond, la question est du ressort des provinces, mais nous commençons à comprendre—j'aime à croire que nous le comprenons déjà—que bien des choses dépassent les moyens des gouvernements provinciaux.

J'espère que cette résolution contribuera à assurer aux provinces les moins riches plus d'argent et de meilleures occasions sous ce rapport.

Notre groupe s'inquiète beaucoup de voir les relations fédérales-provinciales se détériorer depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. Nous nous demandons avec angoisse si nous ne retournons pas à la jungle des années 30 et 40, pour employer les paroles d'un premier ministre provincial. Nous espérons que cette résolution s'inspirera du principe de la répartition égale des occasions même si, dans certains autres domaines, il semble que le gouvernement s'engage sur une autre voie.

Nous espérons que cette péréquation ne s'érodera pas, pour employer un mot favori du ministre des Finances (M. Fleming), plus que ne l'a érodée ce qui s'est produit à Ottawa depuis trois mois.

Une partie de la présente résolution porte sur la recherche en ce qui concerne la réadaptation professionnelle. Les emplois évoluent et il peut bien arriver que les innovations dans le domaine de l'automatisation aident à résoudre en grande partie le problème des invalides et de ceux qui ont besoin d'une réadaptation professionnelle. Moins on fera appel à l'activité physique et plus on fera appel à la valeur intellectuelle, meilleures seront les chances de ceux qui souffrent d'invalidités physiques, en comparaison de ce qu'elles sont maintenant.

Toutefois, je me préoccupe autant à ce propos que je m'inquiète à d'autres égards de ce que le gouvernement actuel ne se rende pas complètement compte de ce qui va se produire. Je m'inquiète de ce qu'on ne fasse pas suffisamment de recherches dans toutes les catégories d'emplois, qu'on ne se demande pas où s'orientent les industries, quelles industries joueront un plus grand rôle dans l'économie canadienne et quels emplois sont appelés à disparaître d'ici 10 ou 20 ans, avec l'avènement de l'automatisation.

J'espère que, lorsque ces projets deviendront réalités, on ne se mettra pas en frais de former les invalides, pas plus d'ailleurs que ceux qui sont en mesure d'effectuer normalement un travail, en vue d'emplois qui seront désuets dans cinq, six ou dix ans.

J'aimerais qu'on fasse plus de recherches dans ce domaine. J'espère qu'une des choses qu'on fera par suite de la mise en vigueur du bill qui suivra le projet de résolution à l'étude, sera de chercher par tous les moyens possibles à savoir non seulement ce que les